



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 février 2021 — N° 157

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 42.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Normandeau à l'occasion de son 65^e anniversaire.

M. Benjamin (Viau), dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, fait une déclaration afin de rendre hommage aux jeunes Québécois issus des communautés noires.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée Optimiste.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Livia Beaugé, fondatrice de la Clinique juridique de Montréal-Nord.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Sylvain Norbert pour ses 40 ans d'engagement bénévole et communautaire.

3 février 2021

Mme Boutin (Jean-Talon), dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux troubles alimentaires, fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Maison L'Éclaircie.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de remercier les premiers répondants et le personnel soignant ayant sauvé la vie du jeune William St-Louis–Allard.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le succès de la cérémonie du jour de la Marmotte du village de Val-d'Espoir.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la création d'un comité Garderie par des partenaires de la MRC du Granit.

À 9 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

3 février 2021

Moment de recueillement

Dépôts de pétitions

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 144 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'octroi de ressources supplémentaires pour les services de santé de la MRC d'Avignon (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2251-20210203)

L'extrait d'une pétition, signée par 1 027 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'acquisition des anciennes terres des Sœurs de la Charité afin d'améliorer l'autonomie alimentaire du Québec.

(Dépôt n° 2252-20210203)

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, au nom de Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 998 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement favorisant le soutien à domicile dans le cadre des soins de longue durée.

(Dépôt n° 2253-20210203)

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 257 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'inclusion des perfusionnistes cliniques aux professions énumérées dans l'arrêté ministériel 2020-035 concernant les primes de rétention.

(Dépôt n° 2254-20210203)

3 février 2021

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 412 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures visant la réduction du gaspillage alimentaire.

(Dépôt n° 2255-20210203)

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, au nom de M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 286 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification du nom de la station REM de Griffintown (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 2256-20210203)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'abolition du Centre national d'excellence en santé mentale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

3 février 2021

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la commémoration des événements survenus le 29 janvier 2017 à la grande mosquée de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les critères et les mesures associés au système d'alertes régionales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 19^e anniversaire de la signature de la « Paix des Braves »;

QU'elle salue cette entente historique qui marque une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et la nation crie;

QU'elle reconnaisse que la Paix des Braves est mutuellement bénéfique;

QU'elle affirme que cette entente a contribué à procurer une autonomie toujours grandissante à la nation crie;

QU'elle souligne qu'elle demeure à ce jour une source d'inspiration dans les relations de nation à nation entre le Québec et les peuples autochtones;

3 février 2021

Finally, qu'elle souligne que de cette entente historique a mené à la signature, l'an dernier, de la Grande Alliance.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 752 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

3 février 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 09, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 19.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, soit maintenant adopté.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, est ajourné au nom de Mme Hivon (Joliette).

Les travaux reprennent à 14 h 30.

3 février 2021

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'urgence d'agir en éducation afin d'assurer la réussite éducative et la persévérance scolaire des élèves pendant et après la pandémie;

QU'elle rappelle que les partenaires en éducation ont constaté dès l'automne dernier une augmentation fulgurante et alarmante du taux d'échec dans les écoles;

QU'elle exprime sa profonde préoccupation quant au manque de motivation des jeunes à l'école depuis le début de la pandémie;

QU'elle reconnaisse les profondes inquiétudes des parents et des équipes-écoles sur plusieurs enjeux importants, tels que la qualité de l'air, les savoirs essentiels, les délais dans l'implantation du programme de tutorat, l'annulation tardive des examens ministériels, la pondération inconnue du premier bulletin, les tests de dépistages rapides toujours non utilisés, l'imposition tardive du masque de procédure et l'impact à long terme de la COVID sur la réussite éducative des élèves et les risques de décrochages des élèves et des enseignants;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place des mesures pour aider immédiatement les élèves et les équipes-écoles telles que :

- Bonifier le programme de tutorat, notamment par la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable;
- Permettre aux étudiants universitaires de déposer leur candidature dans le programme de tutorat, peu importe leur programme d'étude;
- Ajouter un incitatif financier ou fiscal afin de rendre le retour des enseignants retraités plus attractif;
- Négocier de bonne foi avec les enseignants afin d'éviter de pénaliser les enfants;

3 février 2021

- S'engager à convoquer d'urgence, pendant la semaine de relâche, un sommet avec l'ensemble des intervenants impliqués dans la réussite éducative et la persévérance scolaire afin d'établir un plan de sortie de crise sur 3 ans pour maximiser les chances de réussite de tous les élèves du Québec.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Hivon (Joliette), propose :

QUE le premier paragraphe du cinquième alinéa de la motion de la députée de Saint-Laurent soit modifié par :

1° le remplacement du mot « notamment » par les mots « afin que tous les élèves qui en ont besoin puissent en bénéficier, notamment en dégageant les budgets à la hauteur requise et »;

2° l'ajout, à la fin, des mots « pour les parents qui ont eu recours à du tutorat privé ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'urgence d'agir en éducation afin d'assurer la réussite éducative et la persévérance scolaire des élèves pendant et après la pandémie;

3 février 2021

QU'elle rappelle que les partenaires en éducation ont constaté dès l'automne dernier une augmentation fulgurante et alarmante du taux d'échec dans les écoles;

QU'elle exprime sa profonde préoccupation quant au manque de motivation des jeunes à l'école depuis le début de la pandémie;

QU'elle reconnaisse les profondes inquiétudes des parents et des équipes-écoles sur plusieurs enjeux importants, tels que la qualité de l'air, les savoirs essentiels, les délais dans l'implantation du programme de tutorat, l'annulation tardive des examens ministériels, la pondération inconnue du premier bulletin, les tests de dépistages rapides toujours non utilisés, l'imposition tardive du masque de procédure et l'impact à long terme de la COVID sur la réussite éducative des élèves et les risques de décrochages des élèves et des enseignants;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place des mesures pour aider immédiatement les élèves et les équipes-écoles telles que :

- Bonifier le programme de tutorat, afin que tous les élèves qui en ont besoin puissent en bénéficier, notamment en dégageant les budgets à la hauteur requise et par la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour les parents qui ont eu recours à du tutorat privé;
- Permettre aux étudiants universitaires de déposer leur candidature dans le programme de tutorat, peu importe leur programme d'étude;
- Ajouter un incitatif financier ou fiscal afin de rendre le retour des enseignants retraités plus attractif;
- Négocier de bonne foi avec les enseignants afin d'éviter de pénaliser les enfants;
- S'engager à convoquer d'urgence, pendant la semaine de relâche, un sommet avec l'ensemble des intervenants impliqués dans la réussite éducative et la persévérance scolaire afin d'établir un plan de sortie de crise sur 3 ans pour maximiser les chances de réussite de tous les élèves du Québec.

3 février 2021

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) accepte la proposition d'amendement de Mme Hivon (Joliette).

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Hivon (Joliette); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **753** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion principale de Mme Rizqy (Saint-Laurent) ; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion principale est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **754** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, soit maintenant adopté.

3 février 2021

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 février 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 février 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 752)
POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

3 février 2021

Sur la motion d'amendement de Mme Hivon (Joliette) :

(Vote n° 753)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	

3 février 2021

Sur la motion principale de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 754)

(Identique au vote n° 753)
